

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 8 février 2021 à 10 h 15, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2021-133-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte.

CE-2021-134-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-135-REC

ATTENDU QUE le décret gouvernemental concernant le site d'enfouissement (« LET ») dans le secteur de Lachenaie émis par le ministère de l'Environnement du Québec vient à échéance en juillet 2021;

ATTENDU QUE le Bureau d'audiences publiques (« BAPE ») est la seule instance québécoise reconnue pour tenir des consultations publiques en environnement;

ATTENDU QUE le BAPE avait tenu des audiences à l'automne 2020 pour lesquelles un avis public et les informations en découlant ont été diffusés le 23 septembre 2020 dans le journal La Revue de Terrebonne;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins, sur laquelle siègent des élus de la Ville de Terrebonne, a adopté un mémoire dans le cadre des consultations publiques réalisées par la Communauté métropolitaine de Montréal (« CMM ») le 10 mai 2019 sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ces élus ainsi que les villes membres de la CMM ont adopté une position commune de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020; entendue par le BAPE dans son rapport au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur l'avenir du LET du secteur de Lachenaie;

ATTENDU QUE le BAPE a déposé son rapport et ses recommandations le 5 février 2021 au sujet du site d'enfouissement LET du secteur de Lachenaie, en plus d'une reconduction de son permis d'exploitation conditionnel à une série de recommandations inspirée des propositions de la CMM dont la Ville de Terrebonne est membre;

ATTENDU QUE la CMM dirige 47 % de ses déchets vers le LET du secteur de Lachenaie et que les LET de Lachute et de Saint-Thomas s'approprient majoritairement des déchets de la région métropolitaine;

ATTENDU QUE selon une étude de la CMM diffusée dans La Presse en juillet 2019, 70 % des déchets à l'enfouissement du grand Montréal devraient se retrouver dans un centre de tri pour le recyclage ou pour la collecte du compostage;

ATTENDU QUE la dernière grande consultation générique du Québec portant sur l'élimination des déchets a eu lieu il y a 25 ans et qu'une telle démarche de consultation est attendue pour 2021;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du rapport du BAPE du 5 février 2021 au sujet du LET du secteur de Lachenaie.

QUE le conseil municipal prenne aussi connaissance du mémoire de la MRC Les Moulins et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles afin d'actualiser les stratégies de la Ville afin de réduire la quantité de déchets produits au Québec et améliorer sa valorisation.

QUE la Commission du développement durable soit mandatée afin d'assurer un suivi et une supervision de l'élaboration d'un mémoire de la Ville de Terrebonne dans le cadre de la consultation portant sur l'élimination des déchets sachant que les deux formations politiques reconnues au conseil municipal y sont membres.

CE-2021-136-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne mandate la Direction de l'urbanisme durable à réaliser une politique du patrimoine et ce, d'ici la fin de l'année 2021.

QUE le comité mandate la Direction de l'urbanisme durable afin de créer un conseil local du patrimoine distinct du comité consultatif d'urbanisme, et ce, d'ici le mois de juillet 2021.

QUE le comité mandate également la Direction de l'urbanisme durable à réaliser un règlement de citation pour des immeubles patrimoniaux, et ce, d'ici le mois de septembre 2021.

QUE la Direction de l'urbanisme durable analyse les possibilités de mettre en place un programme d'aide financière.

CE-2021-137-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 10 h 40.

Président

Greffier